

La détermination des normes de qualité des eaux et des redevances de pollution par voie de règlements est une entreprise de collaboration fédérale-provinciale. Nous avons prévu l'emploi d'organismes provinciaux dans tous les cas appropriés et nous avons dit que tous les projets devaient être rendus publics avant d'être approuvés. En outre, nous avons prévu, à l'article 23, la création de comités consultatifs nous permettant de bénéficier des conseils du secteur privé et des universités au fur et à mesure de l'élaboration de nos politiques et de nos programmes. En vérité, la participation des provinces, du secteur privé et du public en général à toute l'activité prévue par cette mesure législative pourra être si grande qu'on nous a accusés de nous être lié les mains. A mon avis, toutefois, la participation d'organismes et de groupes intéressés, extérieurs au ministère, par voie de consultation et d'engagements, constitue un élément essentiel de la gestion des ressources en eau. Nous avons, de bien des façons, reconnu cette nécessité. En fait, cela constitue l'essence même de la loi.

La preuve que nous étions animés de cet esprit, c'est qu'avant d'adopter le bill, nous avons créé des comités consultatifs dans tout le Canada. La planification s'est faite de concert avec les provinces et nous avons très sérieusement consulté les industries qui seront touchées dans l'immédiat. Monsieur l'Orateur, nous avons donc dépassé les suggestions de l'opposition et avons manifesté nos intentions par des actes et dans le préambule de la loi, en prévoyant le mécanisme de consultation et de conseil et en reconnaissant sans réticence la nécessité de l'assentiment des provinces à diverses étapes importantes de la gestion. Pour aucune mesure législative à l'étude n'a-t-on pris autant de soins pour s'assurer que dans un domaine de compétence partagé il y ait collaboration.

En résumé, monsieur l'Orateur, j'ai tâché de donner à vous-même et à la Chambre une image fidèle du succès que nous avons connu jusqu'ici dans la rédaction d'un projet de loi majeur sur les ressources. Depuis bien des mois, nous travaillons à le mettre au point pour qu'il soit essentiellement acceptable à tous les partis, aux provinces et au public. A notre avis, nous avons réussi à formuler un bill aussi efficace que le permettent des délibérations entre femmes et hommes conscients. Le moment est venu d'appliquer la loi. Si nous réussissons, nous pourrions tous nous féliciter de l'œuvre accomplie aujourd'hui. Dans le cas d'une réussite incomplète, l'expérience acquise nous indiquera sûrement le chemin à suivre un autre jour.

Nul ne peut prévoir les complexités du problème, parce que personne, nulle part, n'a

jamais appris à vivre en harmonie avec son milieu. Nous ne prétendons certes pas posséder une sagesse particulière sur cette question complexe. Mais nous avons tiré le meilleur parti de l'expérience, des conseils des experts et de la théorie. Maintenant, monsieur l'Orateur, il faut déplacer le centre d'action et mettre en œuvre toutes les méthodes et tous les préceptes dont nous discutons depuis tant de mois. Comme parlementaires, notre tâche est presque terminée. Nous devons avoir le courage de confier le travail aux experts des secteurs public et privé à qui, en définitive, incombent la gestion des ressources en eau et plus particulièrement la lutte contre la pollution.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Comme le secrétaire parlementaire vient justement de le dire, monsieur l'Orateur, c'est à la troisième lecture d'un bill que nous examinons ce que nous avons fait et que nous nous demandons à quels points de vue il a ou il n'a pas atteint ses objectifs. Cela est encore plus vrai à propos de celui-ci, la loi sur les ressources en eau du Canada, car on a mis bien des années à le préparer et il a fallu beaucoup de temps pour l'adopter. A ce sujet, je signale que le bill a été présenté le 5 novembre 1969.

A mon avis, dans ses versions originales et définitives, cette mesure rate le but principal, la gestion des ressources en eau du Canada. Nous avons longuement traité de la pollution au cours du débat sur ce bill, et je n'ai aucune excuse à présenter à ce sujet. J'étais de ceux qui ont insisté sur l'aspect de la pollution. L'adjoint parlementaire a parlé de l'examen en profondeur que le comité avait fait subir au projet de loi. Il est vrai qu'on y a étudié, avec le plus grand soin, tous les éléments de la question, mais je dois dire, bien à regret, abstraction faite des amendements que les députés ministériels ont eux-mêmes proposés, que le comité n'a rien changé au principe du projet de loi. De fait, même les amendements que les partisans du gouvernement avaient parrainés au comité, et que le comité avait appuyés, puis adoptés, ont été rejetés par le gouvernement quand la Chambre fut de nouveau saisie du projet de loi à l'étape du rapport. Deux amendements de l'opposition ont été acceptés. Nous en sommes reconnaissants, mais il s'agissait de changements si minimes qu'ils ne modifiaient pas vraiment l'orientation générale du projet de loi. Même si l'on nous avait donné toutes les garanties que le projet de loi ferait l'objet d'un examen minutieux et que le principe en serait modifié et même si le gouvernement l'a transformé considérablement, aucune motion de l'opposition, sauf deux toutes petites, n'a été acceptée.